



Résiliation refusée cour minerve

Par **Lanou**, le **08/01/2019** à **10:52**

Bonjour je me suis inscrite pour passer le concours d ambulancier en mai 2018 je travail sous contrat dans une société ambulance en Martinique mon ancien patron ma inscrite pour passer le concours ou je l ai passer en août et je les obtenu donc j ai envoyé un mail à cours minerve pour leur expliquer que j avais déjà passer le concours et que je voulais arreter il mon dis même si j ai le concours que je doit continuer à payer j ai beau leur expliquer que je ne travaille plus et je ne peu plus payer vue que je n ai passé le concours avec il mon mis en demeure et j ai reçu des courier et appel des contentieux sa fais 3 mois que je me suis installée en France et il continue de me harcèle par peur de représailles j ai du faire un 1er versement par 07 01 2019 je suis au rsa et je n ai plus rien pour vivre je lui est dis heureuse que je suis chez mon frère si je serai dans la rue elle ma repondu que je n ai pas son problème que je dois payer je vous demande que dois je faire

Par **jos38**, le **08/01/2019** à **11:41**

bonjour. comme souvent expliqué sur ce forum, vous avez signé un contrat . les conditions de résiliations y sont expliquées (cas de force majeure). vous pouviez résilier dans les 3 premiers mois en payant le tiers de la formation. l'école est en droit de vous réclamer le tout. certaines vont jusqu'au tribunal, d'autres pas.

Par **Lanou**, le **08/01/2019** à **11:46**

Oui tous fais d accord avec vous mais je paie une formation pour rien vue que j'ai déjà passer l

examen sans qu'il m'envoie je trouve ça abuser voilà